

Sommaire des couvertures d'assurance

Carte Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+^{MC}



Remarque : Ce guide est uniquement un aide-mémoire. Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les exclusions et les restrictions, consultez les conventions du titulaire de carte associées aux certificats d'assurance. En cas de divergence entre le présent sommaire et le certificat d'assurance, ce dernier prévaut.

Assurance	Accident de voyage	Assurance achats	Garantie prolongée
Description	Couvre la perte de votre vue ou de l'un de vos membres ou votre décès des suites de blessures subies durant votre voyage à bord d'un avion commercial ou d'un <i>transporteur public</i> .	Couvre la perte ou le vol d'articles personnels neufs ou les dommages matériels directs qui leur sont causés, partout dans le monde.	Double la durée de la période normalement prévue par le fabricant d'origine pour des services de réparation, jusqu'à un an.
Assureur	La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> Être résident du Canada Le compte doit être en règle L'achat doit être réglé au moyen de la carte 	<ul style="list-style-type: none"> Le montant intégral de l'achat doit être réglé au moyen de la carte 	<ul style="list-style-type: none"> Le montant intégral de l'achat doit être réglé au moyen de la carte
Qui est couvert?	<ul style="list-style-type: none"> Le titulaire de carte principal, son conjoint ou son ou ses enfants à charge qui voyagent avec le titulaire de carte principal ou avec son conjoint, au cours du même voyage, à titre d'usager autorisé. Un usager autorisé n'est pas tenu de voyager avec le titulaire de carte principal ou avec le conjoint du titulaire de carte principal. 	Titulaire de la carte	Titulaire de la carte

Assurance	Accident de voyage	Assurance achats	Garantie prolongée
Montant de couverture; maximum et restrictions	100 000 \$ par personne couverte par voyage	Prix de l'achat, conformément à la facture et au relevé Maximum de 10 000 \$ par incident. Maximum combiné la vie durant de 60 000 \$ pour l'Assurance achats et la Garantie prolongée.	Coût des pièces ou de la main-d'œuvre Se limite aux garanties de dix (10) ans ou moins du fabricant d'origine Maximum de 10 000 \$ par incident. Maximum combiné la vie durant de 60 000 \$ pour l'Assurance achats et la Garantie prolongée.
Date d'effet de la couverture	Au cours du voyage, à la première occurrence de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous vous rendez directement à l'aéroport à bord d'un <i>transporteur public</i> Lorsque vous montez à bord de votre vol de départ 	Après l'achat	À l'expiration de la garantie du fabricant
Fin de la couverture	Au cours du voyage, à la dernière occurrence de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous voyagez à bord d'un transporteur public pour retourner à votre lieu de résidence Lorsque vous débarquez de votre vol de retour Il n'y a aucune couverture si : <ul style="list-style-type: none"> Vous n'y êtes plus admissible Votre compte n'est pas en règle Votre contrat collectif prend fin ou est modifié 	90 jours à partir de la date de l'achat	Jusqu'à un an suivant l'expiration de la garantie du fabricant
Présenter une demande de règlement	Communiquez sans délai avec le Centre d'assistance : 1 844 323-7053 sans frais des États-Unis ou du Canada; ou 1 416 852-0703 à frais virés, de partout ailleurs, pour appeler au Canada.	Communiquez avec l'assureur au 1 888 770-5262	



L'assurance est soumise à des conditions, à des restrictions et à des exclusions. Pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des garanties, les clients doivent se reporter aux certificats d'assurance inclus dans leur Convention du titulaire de carte. Les clients doivent lire les certificats d'assurance et conserver la Convention du titulaire de carte en lieu sûr avec tous leurs autres documents importants et l'apporter lorsqu'ils voyagent. L'assurance est établie par **La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie**. Manuvie, P.O. Box 670, Stn. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2019. Tous droits réservés.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse manuvie.com/accessibilite pour obtenir de plus amples renseignements.

Manuvie, Banque Manuvie & M stylisé, ManuvieCOMPTANT+ et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.